

Grades	Intitulé	Conditions d'accès	Administration générale			Contrôle des Transports Terrestres		
			Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
Classe supérieure (suite)	Examen professionnel	Fonctionnaire de catégorie C justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 11 ans de services publics.	Délais d'inscription dépassés	Questionnaire : 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages – 2h – coef 3. Résultats de l'admissibilité le	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4. Dossier RAEP pour le 6/12/2024. Oral du 30/09 au 4/10/2024 Résultats de l'admission le			
	Concours professionnel	<p>Fonctionnaires depuis au moins 3 années de services effectifs dans un cadre d'emploi de catégorie B ayant atteint le 6ème échelon de SACDD-CN au 1^{er} jour des épreuves</p> <p><i>Les candidats au concours professionnel de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure doivent avoir atteint au moins le 6ème échelon de la classe normale et justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</i></p> <p><i>Voir l'article 25 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié.</i></p> <p><i>Attention toutefois :Les candidats non éligibles suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1er septembre 2022, compte tenu des nouvelles conditions de promotion issues des dispositions du décret n°2022-1209 du 31 aout 2022 modifié par le [décret n°2023-448 du 7 juin 2023], mais qui auraient rempli les anciennes conditions peuvent continuer à prétendre à une promotion (décret n° 2023-448 du 7 juin 2023).</i></p> <p><i>En effet le décret n°2022-1209 du 31 aout 2022 modifié par le décret n°2023-448 du 7 juin 2023 a prévu au II de son article 3 que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur appartiennent au premier ou au deuxième grade des corps régis par le décret du 11 novembre 2009 sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues à par l'article 25 , dans leur rédaction antérieure au 1er septembre 2022.</i></p>	du 29/01/2024 au 08/03/2024	Questionnaire: 2 à 4 questions à partir d'un dossier de maximum 15 pages - 2h – coef 3 le 10/09/24. Résultats de l'admissibilité le 25/10/2024.	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4 . Dossier RAEP pour le 08/11/2024. Oral du 25 au 29/11/2024 Résultats de l'admission le 06/12/2024	du 29/01/2024 au 08/03/2024	Ecrit : 10/09/24 Résultats d'admissibilité le 25/10/2024.	Dossier RAEP pour le 08/11/2024. Oral du 25 au 29/11/2023. Résultats de l'admission le 06/12/2024.